

*Représentation électorale—Loi*

adapté à des circonscriptions de vastes superficies. Le député a-t-il réfléchi à cette option par opposition à la simple augmentation du nombre de sièges? Ne serait-il pas pratique dans les circonscriptions étendues de disposer d'un budget plus représentatif de leurs besoins en matière de services?

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, il est certain que si l'on finit par représenter une région aussi vaste que la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake, on aura besoin d'un budget plus élevé et de ressources accrues si l'on veut assurer correctement cette représentation. Peut-être vaudrait-il mieux dire que c'est indispensable pour assurer à de telles circonscriptions la même représentation qu'à une circonscription du centre de Toronto représentant peut-être dix pâtés de maisons sur dix. Il est évident qu'on a besoin de beaucoup plus de ressources dans une grande circonscription. Mais je suis quand même conscient de la difficulté de représenter une petite collectivité de 3,500 habitants par exemple comme La Loche, en Saskatchewan, sans pouvoir la connaître. Les habitants de cette localité parlent le chippewan. Sur le plan de l'emploi, il y a une petite base. Le seul moyen de savoir ce dont a besoin une telle collectivité, afin de la représenter correctement, c'est d'aller séjourner quelque temps sur place. S'il y a dix communautés de ce genre pour lesquelles il faut le faire, la tâche est impossible. Il faudrait y consacrer toutes les fins de semaine des quatre ans pour lesquels un député est élu à la Chambre. Je pense donc qu'il faut tenir compte de ces régions reculées et leur donner plus de députés, et établir une formule tenant compte de la superficie et des individus plutôt que simplement du chiffre global de population.

**M. Gormley:** Monsieur le Président, le député connaît bien le dernier plan de redistribution recommandé en 1983, qui n'a pas été adopté par la Chambre. Pour le nord de la Saskatchewan, ne serait-il pas plus logique d'en regrouper toutes les collectivités au sein d'une grande circonscription? Le député fait des remarques tout à fait judicieuses sur les problèmes qui se posent dans les collectivités du Nord. Si les avantages financiers voulus étaient offerts à un député représentant une circonscription de ce genre, il pourrait facilement s'occuper des 15 localités qui se trouvent sur le côté ouest du nord de la Saskatchewan et de celles du côté est. De cette façon, des localités comme La Loche, Buffalo Narrows, Île à la Crosse, jusqu'à La Ronge, et d'autres régions où l'on parle des langues comme le cri, le chippewan et le français, pourraient être bien représentées. Dans le Nord, il se pose des problèmes distincts, surtout dans le domaine des ressources et dans le secteur de la pêche, auxquels ceux qui représentent des circonscriptions vivant de l'agriculture et d'autres industries n'ont pas à faire face. S'il devait avoir une seule circonscription, quoiqu'extrêmement grande, ne serait-il pas préférable que les problèmes de ses habitants soient les mêmes et ne conviendrait-il pas d'établir un budget spécial permettant au député de cette région d'effectuer les nombreux déplacements voulus et d'offrir tous les services requis?

● (1150)

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec cette proposition. En fait, le député et moi-même pourrions peut-être nous entendre pour coparrainer un projet de

loi faisant du nord de la Saskatchewan une seule circonscription. Elle serait probablement représentée par une personne du Nord qui connaîtrait cette région beaucoup mieux que le député ou moi-même qui avons été élevés et qui avons grandi dans le sud de la région. Ce pourrait être une solution.

En procédant ainsi, on n'accroîtrait pas énormément la population de chacune des 13 circonscriptions du Sud. En effet, en divisant le Sud en 13 circonscriptions et en prévoyant une circonscription de 25,000 habitants pour le Nord, on réussirait à remédier en partie à la situation tout en n'accroissant pas tellement la population dans le Sud. Le député aurait encore bien des déplacements à faire, mais il se sentirait davantage chez lui en ce sens que sa circonscription serait beaucoup plus homogène.

**M. Foster:** Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié l'échange de vues entre le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley). Ce qu'ils ont proposé pour le nord de la Saskatchewan, une région que j'ai eu l'occasion de visiter à quelques reprises, ressemble à ce que j'ai suggéré dans un amendement dont j'ai saisi la Chambre il y a une semaine environ; j'ai recommandé alors que la région située au nord de la French River et comprenant les 11 circonscriptions du nord de l'Ontario, soit représentée par un nombre minimum de députés. Cela ne toucherait pas les circonscriptions à l'extérieur de l'Ontario, mais sur les 95, ou comme on le propose, 99 sièges attribués à l'Ontario, 11 seraient réservés au nord de l'Ontario. Cela risque de faire passer quelques personnes de plus dans les circonscriptions de la région métropolitaine de Toronto. Cependant, je crois qu'il est bien moins grave d'accroître de 2,000, par exemple, le nombre d'électeurs d'une circonscription que de faire disparaître un ou deux sièges dans le nord de l'Ontario, ce qui se passera en vertu de la formule de représentation électorale proposée par le gouvernement.

Je crois donc que le principe voulant que le nord de l'Ontario soit représenté par un nombre minimum de députés pourrait fort bien s'appliquer aux régions septentrionales d'autres provinces, comme la Saskatchewan, dont la population peut être inférieure à la limite ou à la moyenne de 87,000 électeurs, mais dont le député aurait bien des responsabilités.

Je suis donc très heureux de constater que le député de The Battlefords-Meadow Lake, dont le parti s'est opposé à une représentation minimale pour le nord de l'Ontario, semble d'accord avec cette notion pour la Saskatchewan. Je crois, du même coup, qu'il souscrira à ce principe pour le nord de l'Ontario, et dans l'affirmative, il aura la possibilité, cet après-midi ou à un moment donné, de voter en faveur du renvoi de ce projet de loi au comité, afin qu'on puisse mettre en œuvre et appliquer les principes qui profiteront tellement aux habitants du nord de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Québec et d'autres provinces et leur permettront d'être bien traités.

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, je voudrais juste formuler une observation. Afin d'appliquer ce principe dans tout le pays, je crois qu'il sera nécessaire ou devrait l'être d'établir une sorte de formule permettant de s'assurer que toutes les régions sont traitées sur le même pied. Faute de quoi, on risque de faciliter l'établissement de petites poches de circonscriptions sur-représentées qu'on appelle «les bourgs pourris»—si je peux me permettre cette expression.